DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CHAUDON-NORANTE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2023

Nombre de conseillers en excercice : 11

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune de Chaudon-Norante dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 18 heures 30 à la Mairie, lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Evelyne RALL, Maire.

Date de la convocation: 05 avril 2023

Présents: Madame CHASPOUL, Monsieur DODRUMEZ, Monsieur FLEURY, Monsieur IMBERT, Madame LAZARIN, Monsieur MONBAILLY, Madame RALL, Monsieur RISOLI

Absents excusés: Monsieur FLANDIN, Monsieur MISTRAL, Monsieur CALAMUSO

Secrétaire de séance : Madame LAZARIN

ORDRE DU JOUR

- Vote du budget,
- Attribution du Fond de concours
- Acceptation remboursement Assurance
- Questions diverses

Mme le Maire ouvre la séance et fait l'appel. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

2023_005 Indemnisation d'assurance suite au sinistre pour la sacristie

Le conseil Municipal,

Vu la proposition d'indemnisation de la part de Groupama Méditerranée, au titre suivant : Sinistre référence 2022550241/50533 concernanty la sacristie.

Proposition de quittance d'indemnité d'un montant de 2349.27 € :

- indemnité immédiate de 1476,64 par chèque
- indemnité différée sur présentation des justificatifs de 872,63 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents

ACCEPTE l'indemnité de 21348,27 € versée au profit de la Commune au titre de ce sinistre.

CHARGE Madame le Maire de procéder à l'encaissement du chèque correspondant, imputé au compte 7788 Produits d'exploitation divers du budget de l'exercice en cours puis du montant de l'indemnité différée.

DEBATS: Aucun

2023_03 Vote du budget primitif - ea_chaudon_norante

Madame le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'eau et l'assainissement de l'exercice 2023 de la Commune de Chaudon-Norante,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996.

Vu les article L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE

ARTICLE 1:

L'adoption du budget de l'eau et assainissement de la Commune de Chaudon-Norante pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budge s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 193 936,74 Euros En dépenses à la somme de : 193 936,74 Euros

ARTICLE 2:

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

z _ ; _; , z _		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	21 468.75
014	Atténuations de produits	6 295.00
66	Charges financières	4 821.76
67	Charges exceptionnelles	200.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 859.72

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: 58 645.23

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	vente produits fabriqués, services	37 600.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 045.23

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT: 58 645.23

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	-8 562.00
23	Immobilisations en cours	94 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 282.24
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 045.23
0001	Solde d'exécution sect° d'investissement	13 026.04

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT: 135 291.51

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	51 967.36
16	Emprunts et dettes assimilées	38 506.35
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	18958.08
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 859.72

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT: 135 291.51

ADOPTE A LA MAJORITE

DEBATS: Aucun

2023_04 Vote du budget primitif 2023 - commune

Madame le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Chaudon-Norante,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

 ${f Vu}$ les article L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE

ARTICLE 1:

L'adoption du budget de la Commune de Chaudon-Norante pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budge s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 535 610.43 Euros En dépenses à la somme de : 535 610.43 Euros

ARTICLE 2:

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	117 357.90
012	Charges de personnel, frais assimilés	42 700.00
014	Atténuations de produits	500.00
65	Autres charges de gestion courante	28 570.37
66	Charges financières	1 000.00
67	Charges exceptionnelles	4 000.00
023	Virement à la section d'investissement	167 572.07

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: 361 700.34

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	1 639.00
73	Impôts et taxes	83 757.00
74	Dotations et participations	81 383.00
75	Autres produits de gestion courante	25 000.00
77	Produits exceptionnels	2 349.27
002	Résultat de fonctionnement reporté	167 572.07

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT: 361 700.34

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	146 943.09
23	Immobilisations en cours	10 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 967.00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT: 173 910.09

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 423.04
021	Virement de la section de fonctionnement	167 572.07
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	2 914.98

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT: 173 910.09

ADOPTE A LA MAJORITE

DEBATS: Aucun

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôt les débats et remercie les conseillers. La séance est levée à 20h00.

à Chaudon-Norante, le 14 avril 2023

La Présidente de Séance, Evelyne RALL La Secrétaire de séance, Roxane LAZARIN

Publié le : 14 avril 2023